Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 9 (1936)

Heft: 6

Artikel: L'aménagement des petits jardins en banlieue

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-120319

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'aménagement des

Le terrain.

Après avoir réuni les moyens financiers, le choix du terrain est le premier pas, grave de conséquences, que doit entreprendre le comité désireux de former un groupement de jardins ouvriers permanent.

Des sondages et une analyse de la terre par un agronome compétent sont indispensables s'il subsiste quelques doutes sur la qualité du sol à cultiver.

Le lotissement pose également certains problèmes : surface des parcelles, tracé des accès, adduction d'eau, emplacement des cabanes à outils, drainage, etc., sont autant de facteurs qu'il faut examiner de la façon la plus minutieuse, en tenant compte du point de vue économique.

L'organisation.

L'attachement des membres d'une société pour celle-ci est en raison inverse du nombre des sociétaires. Il est donc préférable de scinder des groupements trop nombreux et de les lier par le système fédératif plutôt que d'avoir des sociétés dont les membres n'ont plus de points de contact suffisants entre eux.

On a constaté en effet, souvent, que le sens des responsabilités et l'activité diminuent lorsque le travail devient anonyme ; la surveillance, parfois nécessaire, est également moins efficace.

De ceci il ressort que la quantité de parcelles d'un groupement organisé doit être limitée ; elle sera de cinquante à cent.

Le lotissement.

L'expérience a démontré qu'une surface de parcelle de 200 m² est généralement suffisante pour celui qui ne dispose que du loisir habituel après le travail. Les dimensions de 10 × 20 m. paraissent rationnelles et constituent la base du parcellement.

Il faudra, en outre, prévoir le terrain pour le hangar collectif, les chemins d'accès, la place de jeux des enfants et leurs jardinets.

La superficie d'un groupe de 100 jardins s'établira donc environ comme suit :

100 parcelles à 200 m²	20,000 m²
Chemins d'accès (minimum)	1,700 »
Terrain pour le hangar	500 »
Place de jeux	1,500 »
60 jardinets à 8 m²	500 »
Total	24,200 m²

soit, en chiffre rond, 25,000 m².

Le hangar collectif.

Cette construction est presque indispensable. C'est là que se trouveront le compteur général de distribution d'eau, le local pour les graines, les plants, les outils, les engrais, etc., en bref tout ce qui appartient à la communauté des cultivateurs. Il comportera deux ou trois W.-C., un couvert extérieur et, éventuellement, un petit bureau pour les séances du comité.

Les abris individuels.

La construction de petits abris et hangars individuels constitue toujours le gros soucis de nos groupements. Laisser faire chacun selon ses goûts et ses moyens, c'est la catastrophe pour l'ensemble. Qui ne connaît les villages nègres de certaines banlieues ? Concentrer ces constructions en dehors des jardins permet d'obvier à ce désordre, mais présente l'inconvénient pour le cultivateur de ne pas être sur sa propre parcelle.

Ce n'est donc que par un type d'abri standard que l'on arrivera à créer l'aspect ordré que chacun désire. Cette construction peut rester modeste (2 × 3 m.) avec un avant-toit suffisant pour former un abri extérieur. Il va de soi que l'emplacement sera imposé selon un plan général.

L'eau.

Un groupement bien organisé doit installer l'eau sur chaque parcelle, si possible. La dépense est forte, il est vrai, mais se paie bientôt par un meilleur rendement. On achètera, en

Une joyeuse équipe de constructeurs

Chacun pour soi, le désordre pour tous !

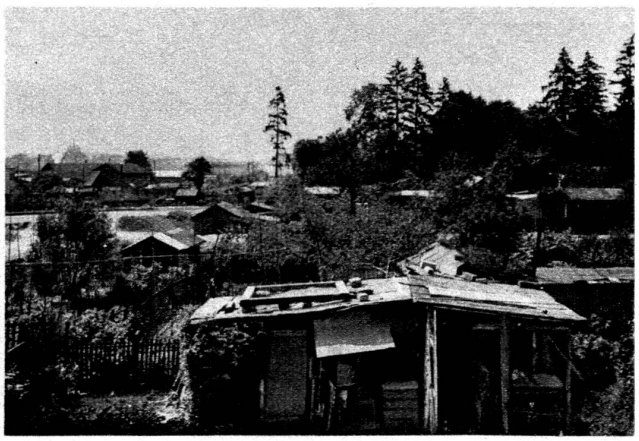

petits jardins en banlieue

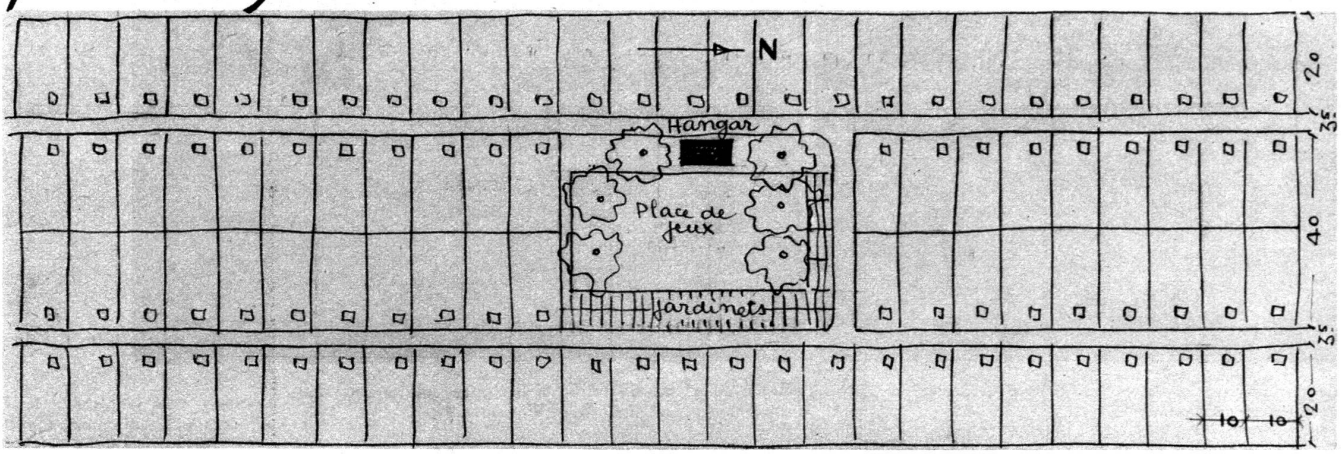

Exemple d'un groupe de 100 jardins

commun, les tonneaux qui seront placés sous chaque robinet afin d'avoir à disposition une bonne eau d'arrosage.
Nous connaissons nombre de groupements dont les membres ont eux-mêmes installé entièrement les conduites d'eau.

Le drainage.
Ce travail n'est, heureusement, pas toujours nécessaire. Cependant, dans les terrains marneux, il est souvent nécessaire de procéder à l'assainissement du sol pour avoir des récoltes convenables. Ceci est encore un travail que peuvent fournir les membres eux-mêmes sous une direction experte. Le plan sera toujours établi par un ingénieur agronome compétent, ce qui évitera certainement de fausses manœuvres.

La place de jeux.
Cet emplacement est trop fréquemment considéré comme un luxe parce qu'il soustrait une surface qui peut être cultivée ; on ne le trouvera donc pas dans tous les groupements. Cependant, les parents conviendront qu'il n'est pas toujours possible de tenir en laisse des enfants turbulents. La surveillance prend quelquefois plus de temps que ne le permet la culture du jardin.

Une place bien aménagée et clôturée, surveillée si possible, sera là, comme le veut la formule, pour « la joie des enfants et la tranquillité des parents » ! Pour les tout petits, il y aura balançoire et jeu de sable ; pour les plus grands, quelques agrès, pas de géant, escarpolette, etc.
On ne craindra pas non plus de sacrifier une certaine surface à de petits jardinets d'enfants qui provoqueront une excellente émulation parmi cette jeunesse qui fera ainsi son apprentissage, participera à des concours et apprendra à donner, de son propre terrain, des fleurs pour les malades peu fortunés.

Conclusion.
Le programme esquissé plus haut pourrait être encore plus étendu ; il amènerait alors à la réalisation du rêve de tous ceux qui voient au bout de leur peine non seulement le jardin avec le petit pavillon, mais encore la petite maison familiale qui leur donnera sécurité et abri pour les vieux jours.
Mais il faut partir selon ses moyens et, tels qu'ils sont aujourd'hui, les jardins stabilisés et organisés rendent déjà d'immenses services. D'autres, mieux que nous, ont su le dire et le diront encore.

Une possibilité d'ordonnance : Le groupement des abris

Jardins de mon pays !